

Services numériques et protection des mineurs

Présentation du système de filtrage installé dans les écoles
maternelles et élémentaires de l'Oise



Marmande (47) : du porno sur l'écran d'ordinateur à l'école

Publié le 26/09/2012 à 06h00



Des mesures ont été prises dans toutes les écoles de la ville de Marmande (Lot-et-Garonne) pour éviter d'autres incidents de ce genre

La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre. Le visionnage accidentel d'images à caractère pornographique lundi dans une classe mixte CM1-CM2 de Coussan, à Marmande, alors

que la quinzaine d'élèves suivait un cours d'histoire, a choqué. Ces écoliers faisaient des recherches sur les peintures rupestres sur Internet quand un des enfants a tapé « xx » au lieu de « www » et s'est vu proposer différentes pages classées « X ». Ce qu'ont alors vu les enfants relève du sexe extrême. Ça n'a duré qu'un bref instant, mais les enfants ont crié fort, ce qui a alerté le directeur du groupe Louis-Aragon de Coussan, présent dans la classe voisine. « Il est alors venu à la rescousse de l'instituteur, qui avait bien pris les choses en main mais qui, à chaque fois qu'il fermait une fenêtre, en voyait une autre s'ouvrir très rapidement. Le directeur a eu le très bon réflexe d'éteindre tous les écrans »,

expliquait hier la directrice académique des services de l'éducation nationale de Lot-et-Garonne, Laurence Adeline.

Un contrôle parental allégé

Comment les enfants ont-ils pu avoir accès à de telles images en plein cours ? « Il existe bien un système de protection parentale qui a été mis en place et qui fonctionne dans toutes les écoles de la ville », a souligné le maire, Gérard Gouzes, dans une lettre qu'il a adressée, dès hier matin, à Mme Adeline. Il poursuit l'explication : « Le logiciel (de contrôle parental) a été allégé à la demande même des enseignants car il bloquait toute recherche pédagogique (Chatte, Lapin, X de Xylophone, etc.). » Il s'avère que ces élèves ne

pouvaient même pas chercher des informations concernant les Poilus de la Grande Guerre...

Lundi, après l'incident à Coussan, l'informaticien chargé des écoles à la mairie de Marmande n'avait pas été prévenu de ce souci Internet.

Dans ce courrier, qu'il a adressé en copie aux parents d'élèves également, le maire de Marmande indique prendre « la décision immédiate de fermer toutes les salles informatiques des écoles de Marmande et [attendre] de l'éducation nationale la définition du logiciel à utiliser désormais pour éviter tout dérapage de ce genre tout en étant efficace sur le plan pédagogique.



Circulaire d'Elisabeth Laporte du 12/10/2012

Un regrettable incident survenu dans une école du territoire français, relayé par la Presse nationale le 26 septembre dernier nous conduit à **rappeler les termes de la circulaire du 11 février 2004** :

<http://education.gouv.fr/bo/2004/9/MENT0400337C.htm>

Si ce texte nous indique la nécessité de contractualiser l'usage de l'Internet notamment avec les parents et les élèves, dans un but éducatif, pour autant la responsabilité de l'équipe éducative tout entière est directement engagée.

Tout matériel informatique utilisé par les élèves dans le cadre scolaire doit impérativement être protégé par le dispositif de filtrage académique (SLIS), mis à disposition des établissements par le Rectorat d'Amiens. Les matériels achetés par la **collectivité territoriale** en charge de la compétence éducation, acquis par des **associations partenaires** de l'école ou encore les **dons consentis par des particuliers ou des professionnels** sont en premier lieu concernés par cette obligation.

Les **matériels mis à disposition** des directeurs d'école et qui peuvent occasionnellement être utilisés par des élèves, les ordinateurs portables, par exemple, sont également concernés.

**SUD
OUEST**

Marmande (47) : du porno sur l'écran d'ordinateur à l'école

Publié le 26/09/2012 à 06h00



Des psys à l'écoute des petits

La directrice académique a, elle aussi, rapidement réagi hier matin. Sachant les élèves choqués par ces images, le professeur remplaçant perturbé lui aussi par l'incident survenu dans sa classe, elle a décidé d'envoyer dans l'école deux psychologues que chacun pouvait rencontrer à la demande dans la journée. « L'inspecteur académique est lui aussi venu sur

place pour apaiser un peu l'ambiance », relatait la directrice académique, qui était hier sollicitée de toutes parts pour s'expliquer sur l'affaire.

Hier à 16 h 30, à la sortie des classes, le directeur de l'école est venu échanger avec les parents d'élèves présents (avant d'aller rassurer ceux de Thivras, jumelée avec Coussan). Il leur a signalé qu'un mot avait été apposé dans tous les carnets de liaison des écoliers afin de laisser les coordonnées des psychologues qui sont intervenus hier. « Vous pourrez les contacter quand vous le voudrez, si votre enfant éprouve le besoin de parler de ce qu'il a vu. Certains réalisent après coup ce qu'il s'est passé. » Huit élèves auraient décidé, hier, de se confier à ces personnels

d'écoute. Des professionnels qui seront présents lors d'une réunion d'information qui aura lieu demain avec les parents.

D'autre part, la directrice académique a fait savoir qu'elle envoyait une circulaire aux enseignants et directeur d'école sur la charte numérique. « Le maire aussi recevra un document expliquant les contrôles indispensables à effectuer devant une classe. » Parmi ces recommandations, l'utilisation d'un moteur de recherche spécialisé pour enfants, « et non Google, qu'il est difficile de censurer par logiciel ».

Il est également recommandé aux professeurs d'inviter les élèves à consulter un site Internet bien précis au lieu de leur faire faire des recherches. «

Nous savons que les enfants ont besoin d'apprendre à se servir de l'outil Internet. Mais cet outil est aussi vaste qu'incontrôlable. Autant être prudents », commentait Laurence Adeline. Les parents comme le directeur de l'école souhaitaient hier soir l'apaisement. « Passer à autre chose, qu'on n'en parle plus. Pour ne pas choquer davantage nos enfants.

**SUD
OUEST**

Enfin, si il est courant que des enseignants utilisent dans le cadre pédagogique un **matériel personnel face à internet en présence d'élèves ne devra être envisagé que si ce matériel est protégé**. Je mets en garde contre certains sites dits « **malveillants** » qui peuvent **déclencher l'ouverture de pages Internet** dont les conséquences peuvent être incalculables, **même lorsque le matériel est manipulé par l'enseignant**. J'ai donné aux inspecteurs de l'Education nationale les instructions afin de vérifier le niveau de protection des matériels dans les écoles et, le cas échéant, de permettre une mise en protection rapide de l'ensemble du parc informatique. Je compte sur la responsabilité de chacun dans ce domaine où la protection des mineurs nous incombe particulièrement.

Textes officiels et préconisations Les références

- Depuis 2004, plusieurs documents organisant systématiquement la protection des élèves mineurs sur internet ont été adressés au recteurs d'académie.
 - [Courrier du 26 janvier 2004](#) (sur la stratégie et les préconisations à mettre en œuvre)
 - [Annexe au courrier du 26 janvier 2004](#)
 - [Circulaire du 18 février 2004](#) (sur la protection du milieu scolaire - usage de l'internet dans le cadre pédagogique)
 - [Courrier du 2 septembre 2004](#)
 - [Courrier du 23 novembre 2004](#)
 - [Courrier du 27 mai 2005](#)
 - [Courrier du 18 avril 2008](#)
- Par ailleurs deux guides pratiques ont été réalisés et le ministère participe à des programmes européens de protection des mineurs :
 - [Guide pratique de mise en place de ces préconisations dans les établissements](#)
[Guide des préconisations techniques](#)
 - [Guide d'aide à l'élaboration de chartes d'utilisation des ressources Internet](#)
[Guide d'élaboration d'une charte d'usage des TIC](#)
[Charte-type adaptable aux spécificités de chaque établissement ou école](#)



Guide pratique de mise en place de ces préconisations dans les établissements

Ce guide comporte notamment des précisions sur la liste noire nationale de sites inappropriés à filtrer, l'adresse pour transmettre les pages à ajouter à la liste ou à retirer, la présentation de la cellule nationale de coordination et de gestion des procédés de filtrage, la chaîne d'alerte et le contrôle de l'efficacité du dispositif qui ont été mis en place au ministère.

Guide d'aide à l'élaboration de chartes d'utilisation des ressources Internet

Pour faciliter leur mise en œuvre, l'éducation nationale a mis au point un guide d'élaboration d'une charte d'usage des TIC :

- Pourquoi élaborer une charte ?
- Comment l'élaborer ?
- Comment s'en servir ?
- Des exemples de chartes d'établissements.

Autres programmes pour la protection des mineurs

Le ministère participe également aux programmes européens traitant de la protection des mineurs :

- Programme Safer Internet («Pour un utilisation plus sûre d'internet»)
- Le site Internet sans crainte

Les besoins des enseignants et les systèmes de protection et filtrage

- **Besoin des enseignants de disposer d'outils leur permettant de sélectionner ou de contrôler l'information mise à disposition des élèves.**
- **Cadrer l'activité et éviter les sites inappropriés**
- **Les modes de contrôle :**
 - Le filtrage par le navigateur (insuffisant)
 - Liste noire et liste blanche
 - Filtrer au niveau du serveur mandataire
 - Utilisation de logiciels sur le poste client

Le développement de l'usage de l'internet est une priorité nationale. Il doit s'accompagner des mesures de formation et de contrôle permettant d'assurer la sécurité des citoyens et notamment des mineurs.

Pour la pédagogie : il fournit un cadrage de l'activité pour développer l'exploration des ressources de l'Internet par ses élèves en autonomie qui repose sur deux aspects : une formation et une sensibilisation à la spécificité de l'Internet pour tous les acteurs de l'établissement ou de l'école, et un contrôle des informations consultées.

Pour la protection des mineurs : il permet d'éviter les sites inappropriés (contenu préjudiciable voire illégal par exemple pornographiques, pédophile, xénophobes, racistes, antisémites, violents...) pour les élèves mineurs ou l'ensemble de la communauté éducative.

Les modes de contrôle :

Filtrage par le navigateur

Les principaux navigateurs proposent une fonction de filtrage des contenus Internet au niveau du poste de l'utilisateur. Cette fonctionnalité repose sur un système d'évaluation des sites des pages web visitées. L'évaluation des sites est réalisée par les concepteurs même de la page et à leur initiative.

Il s'agit d'une auto-évaluation, qui n'est pas contrôlée par des organismes extérieurs.

N'est pas adaptée ni adaptable aux services de messageries, de transfert de fichiers, de bavardage en ligne...

Ce système ne peut pas remplir le rôle de filtrage et ne répond donc pas aux objectifs de l'éducation nationale.

Filtrage par liste noire et blanche :

Une liste noire contient un ensemble de sites, motifs génériques (par exemple toutes les adresses contenant le mot « nue ») ou domaines à exclure de la navigation. C'est donc un ensemble de sites interdits.

Une liste blanche contient l'ensemble des sites sur lesquels la navigation peut avoir lieu. C'est donc un ensemble de sites autorisés.

Filtrer au niveau du serveur mandataire

Le serveur mandataire (« serveur proxy »), centralise l'ensemble des accès aux ressources web de l'Internet en provenance des postes clients, ils ne peuvent accéder au contenu que par son intermédiaire. L'ensemble des contenus, qu'ils s'agissent d'une page web, d'un site de bavardage, d'un site de courrier électronique, etc. sont analysés. C'est la solution qui permet d'avoir le contrôle le plus fin sur l'ensemble des contenus, elle est donc à retenir en priorité.

Utilisation de logiciels sur le poste client

Il existe sur le marché des logiciels de filtrage autonomes, au niveau du poste de l'utilisateur et qui ne se basent pas sur le système inclus dans le navigateur internet.

Ces produits de filtrage reposent sur des listes de sites à filtrer, et des critères de filtrage par mots clés.

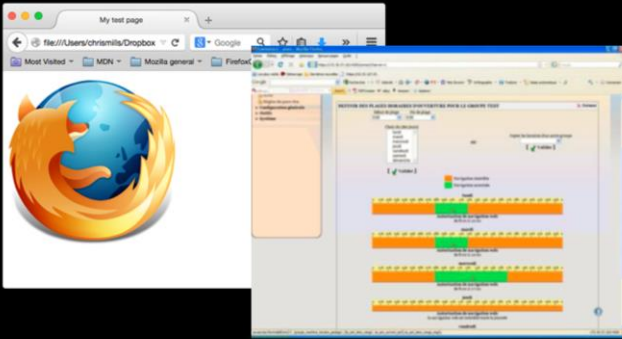
À noter que depuis la signature d'un accord en novembre 2005 avec le ministère en charge de la famille, tous les fournisseurs d'accès internet (FAI) opérant en France proposent gratuitement à tout leurs abonnés un dispositif de contrôle parental.



Solution retenue par le rectorat d'Amiens.

- 1 – Filtrage des accès internet par liste noire
- 2 - Serveur SLIS installé par le rectorat à l'UTC de Compiègne.
- 3 – Dans chaque école, sur chaque machine, le Conseiller TICE est installé le logiciel SLIS.
- 4 – Lors d'une demande d'accès internet, le logiciel SLIS questionne le serveur SLIS.
- 5 – Le serveur répond en autorisant ou bloquant l'affichage de la page internet.

Le système de protection et filtrage des accès Internet des écoles de l'Oise



Tout poste face à élèves doit avoir le niveau de protection le plus élevé

4 procédés de filtrage sont actifs simultanément :

- Vérification par un antivirus
- Contrôle de l'entête de la page web
- Filtrage via des listes de filtres personnalisés
- Filtrage via les listes noires

Les listes noires disponibles :

L'expérience acquise ces dernières années dans ce domaine permet de mettre à la disposition de l'ensemble des établissements et écoles une liste noire nationale de référence. Ces dispositifs s'appuient en règle générale sur la liste noire gérée par l'université de sciences sociales de Toulouse I, reconnue comme une référence nationale en la matière.

Limites du système de filtrage :

Un site inapproprié qui n'est pas dans les listes noires sera affiché => **l'enseignant doit, dans la mesure du possible, tester avant la mise en œuvre avec les élèves.**

Il est possible d'adapter le filtrage en jouant sur :

- Les filtres personnalisés.
- Les machines contrôlées.
- Les plages horaires de filtrage.
- L'ajout de sites autorisés ou interdits.
- l'ajout de types de documents autorisés ou interdits.

Une règle incontournable :

Tout poste face à élèves doit avoir le niveau de protection le plus élevé. Sur les autres postes, le niveau de filtrage peut-être moins sévère.

Sites racistes, antisémites, incitant à la haine www.codoh.com www.oeuvrefrancaise.com	Astrologie www.astrotheme.fr	Sites orientés vers l'audio et la vidéo www.deezer.com	Banques en lignes www.lcl.fr	Sites hébergeant des blogs www.over-blog.com
Tout ce qui concerne l'actualité dite people www.closermag.fr	Sites de dialogue et conversation en ligne www.chat-fr.org/	Sites décrivant des moyens de créer du matériel dangereux (explosif, poison, ...) www.e-gunparts.com	Sites de rencontres www.meetic.fr	Drogue marijuana.nl
Sites hébergeant des contenus (vidéos, images, sons, ...) www.youtube.com	Informations financières, bourse www.boursorama.com	Forums www.forumactif.com	Sites de jeux en ligne, casino, ... www.betcliv.fr	Sites de jeux en ligne ou de distribution de jeux www.ludobox.fr
Sites de piratage et d'agressions informatiques www.anti-online.com	Sites qui injectent des malwares www.pitij.com	Tout ce qui est lié à l'univers des mangas et de la bande dessinée www.kana.fr	Sites de marketing très spéciaux yack.fr	Sites qui contiennent des portions adultes www.pitichu.fr
Sites pour les mobiles (sonneries, ...) www.touslesforfaits.fr	Sites de phishing, de pièges bancaires ou autres www.free-hit.com	Bandeaux publicitaires www.clicksor.com	Sites de radios sur internet www.cheriefm.fr	Sites qui ont changé de propriétaires et donc de contenus museedepoche.com
Sites permettant la prise de contrôle à distance www.netviewer.fr	Sectes www.scientologie.fr	Sites de vente et d'achat en ligne www.auchan.fr	Sites de réseaux sociaux www.facebook.com	Sports www.eurosport.fr
Utilisation de proxy distants www.anonymous-proxy.eu	Proxy spécifiques www.free-proxy.fr	Sites qui expliquent comment tricher aux examens www.nd-center.com	Sites de logiciels pirates torrentz.eu	Webmail que l'on trouve sur internet imp.free.fr


Cette page présente les 35 filtres personnalisés qui peuvent être activés ou désactivés en fonction des besoins ou machines.

A chaque fois, un lien vers un site Internet interdit permet de vérifier si votre protection des accès Internet est fiable et efficace. Normalement, tous renvoient vers une page d'erreur.

GNATL Saisir une forme: Chercher catégorie: Synonymie

académie
E
Protection des
mineurs

L'accès à cette page est interdit !



Vous avez tenté d'accéder à la page : <http://www.kkk.com/>

Elle est classée dans la catégorie : **agressif**

Dans le cas où cette mesure vous semble injustifiée, vous pouvez faire part de vos remarques à la plate-forme de *d'assistance Informatique d'Amiens* ou auprès de votre Inspecteur de circonscription.

—

Vous êtes actuellement sur la nouvelle plateforme de filtrage académique.
Celle-ci est en cours d'évaluation.

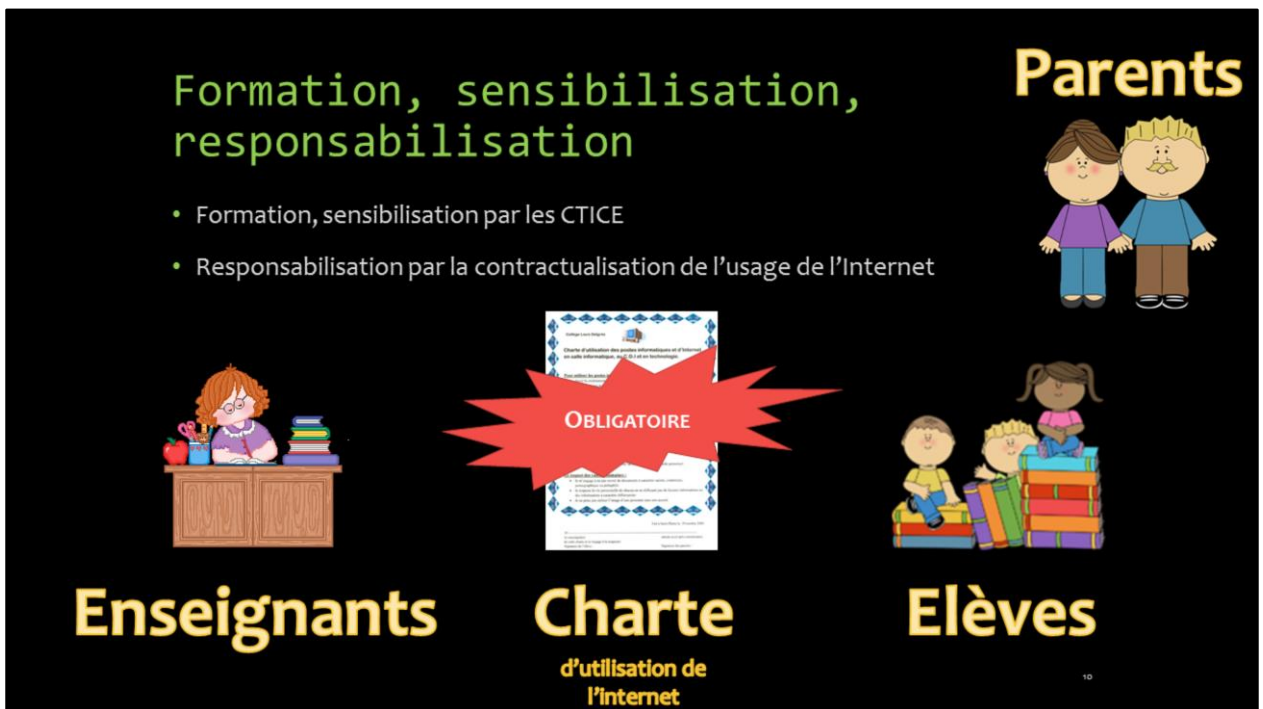
Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagèments engendrés.

Si vous rencontrez des difficultés avant de contacter l'assistance informatique par mail assistance@eo-amiens.fr essayer de fermer votre navigateur puis de le relancer. La récupération des mots de passes a été effectuée, ceux-ci restent inchangés.

La mission TICE académique

Voici la page qui affiche une alerte de blocage et qui précise :

- l'adresse du site consulté
- Son classement dans la catégorie interdite
- Les possibilités de faire remonter vos remarques en cas de blocage qui vous semblerait injustifié
- La possibilité de joindre la plateforme d'assistance académique en cas de difficulté technique



Formation, sensibilisation :

Aussi performants que puissent être les dispositifs de filtrage, ils demandent à **être accompagnés de mesures de formation, de sensibilisation et de responsabilisation** de l'ensemble des acteurs concernés. Une solution efficace dans le domaine de la sécurité **ne peut se concevoir sans l'implication des utilisateurs**. Les usagers, personnels de l'éducation nationale et élèves, doivent être informés des spécificités de l'internet. Cette sensibilisation et responsabilisation est une étape indispensable à une **utilisation citoyenne de l'internet**. Elle demeure une nécessité et le fondement d'une véritable prise de conscience des problèmes éventuels.

Responsabilisation :

La responsabilisation de tous les acteurs doit en particulier passer par la **contractualisation de l'usage de l'internet**. Chaque établissement et école **devra établir une charte d'utilisation de l'Internet et l'annexer au règlement intérieur**. Elle devra être **signée par les élèves et leurs parents** dans le cas des élèves mineurs.

Responsabilité du directeur d'école et des enseignants

Connaître
l'existence du
système de
filtrage

Savoir l'utiliser
(identifiant + mot de passe)

S'engager à ne
pas le
contourner

En informer tous les
éventuels utilisateurs
(maintenance maire, parents d'élèves)

Demander
l'installation sur son
ordinateur personnel
s'il est utilisé en classe

Signaler tout incident
à l'inspection de
circonscription

Signaler tout nouveau
matériel ou
réinstallation

Ne pas utiliser de
connexion non filtrée
(notamment 3G ou 4 G)

Les mesures d'alerte

- Un fonctionnement sans faille de l'accès à l'internet ne peut être garanti par les seules mesures précédentes.
- Un certain nombre d'incidents peuvent survenir, notamment liés à l'accessibilité de pages inappropriées non filtrées.
- Une chaîne d'alerte a ainsi été définie permettant d'engager les mesures adaptées dans les meilleurs délais et d'assurer la circulation de l'information utile afin de maintenir un niveau de protection optimal.
- Cette chaîne repose sur les chefs d'établissement ou les directeurs d'école, une cellule académique organisée autour du CTICE et du RSSI et une cellule nationale de coordination dont le rôle est précisé en annexe.
- Le chef d'établissement ou le directeur d'école, alerté par ses équipes pédagogiques de tout incident lié à la sécurité survenant dans son établissement, doit **se mettre en contact avec l'inspecteur de la circonscription** qui contactera au besoin la cellule académique de coordination.

Signaler un site à la liste noire : <http://aiedu.education.fr/>

Contacteur la cellule nationale Aiedu : aiedu@education.gouv.fr